

Vœu n° 2

en faveur du maintien des gares et des guichets SNCF en Auvergne

déposé par le groupe Europe Écologie Les Verts

Quand bien même la direction régionale de la SNCF en Auvergne dégagerait un résultat net bénéficiaire de 1,7 million d'euros en 2012 (2,46 millions d'euros en 2011), l'opérateur envisage officiellement pour la seconde année consécutive de fermer le guichet de la gare d'Ambert pour des motifs de rentabilité économique.

Pour pallier cette fermeture, un distributeur automatique de billets TER chez un commerçant prestataire pourrait être installé d'après la SNCF, en lieu et place de l'agent SNCF partant bientôt à la retraite, et que l'entreprise ne prévoit pas de remplacer.

Pourtant, la gare d'Ambert et son guichet offrent un véritable service public de proximité aux habitants, qui devront en cas de fermeture, se déplacer à Thiers, Montbrison, Issoire, ou au Puy en Velay, soit à 40 kilomètres au minimum, pour bénéficier d'un service d'accueil comparable et pour retirer les billets réservés par Internet.

En effet, les nombreux renseignements sur les horaires, les abonnements et les réductions tarifaires, les conseils sur les trajets via un contact humain, direct, ne pourront jamais être remplacés par une machine électronique impersonnelle. L'installation envisagée d'un distributeur automatique de billet TER ne permettra pas de répondre à la demande des usagers, qui dans leur très grande majorité, s'adressent au guichet de la Gare d'Ambert pour des billets nationaux et internationaux, **mais aussi pour des cartes d'abonnement scolaires, des prestations commerciales, comme des locations de voitures ou des réservations d'hôtels.**

Ainsi, à l'instar des gares et des guichets de la Bourboule, de Langeac, de Brassac-les-Mines, de Royat-Chamalières, de Saint-Germain-des-Fossés, de Gannat, et de Commentry, le guichet et la gare d'Ambert participent à la vie, à l'aménagement et à l'équilibre de nos territoires.

Dès lors, le Conseil régional d'Auvergne demande à la direction régionale de la SNCF :

- d'engager une concertation à grande échelle avec l'ensemble des élus du territoire, des acteurs sociaux et économiques, des usagers et des citoyens avant d'envisager toute fermeture ou réduction de l'amplitude horaire d'ouverture du guichet d'Ambert ;
- de maintenir et de pérenniser les guichets et les gares en Auvergne, à Ambert notamment, mais aussi à la Bourboule, Langeac, Brassac-les-Mines, Royat-Chamalières, Saint-Germain-des-Fossés, Gannat, et Commentry, afin de contribuer au maintien du service public de proximité, à l'aménagement et à l'équilibre de nos territoires, et afin de faciliter l'usage du train et des transports collectifs.

Avis de la 4^{ème} Commission :
5 voix pour ; 1 abstention.